



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2024

Nombre de membres	
En exercice	12
Présents	9
Votants	11

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Villaines-les-Rochers s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annette BERGEOT, Maire en exercice, en session ordinaire.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 10 octobre 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 10 octobre 2024.

Présents : Mesdames Marie-Annette BERGEOT, Sophie COUTURIER, Josette HARDOUIN, Marie-Claude DECHARTE, Colette HUAULT,
Messieurs Jean-Pierre HOUBRON, Florent PASQUIER, Yoann SEVESTRE, Joël ROUILLE,

Absents excusés : Monsieur Christophe MALINGE

Absent(e), a donné pouvoir :

Madame Lauriane TIMBERT à Monsieur à Yoann SEVESTRE, Monsieur Baptiste LEPSCH à Madame Sophie COUTURIER

Le quorum étant atteint,

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Yoann SEVESTRE

Approbation des séances du 29 juillet 2024 et du 23 septembre 2024 :

Monsieur Jean-Pierre Houbbron s'interroge sur le montant des subventions alloué au Club des Jeunes et au cinéma de Langeais. Il apparaît qu'il s'agit bien, respectivement, de 400€ pour le Club des Jeunes tel que précisé dans le compte-rendu et de 100€.

Monsieur Joël Rouillé fait part de courriers de doléances de la part du comité de jumelage qui n'a pas reçu de subvention. Le point sera fait pour régulariser les factures.

Monsieur Florent Pasquier nuance la formulation d'une phrase du procès-verbal (il n'a pas dit qu'il fallait transmettre la gestion de la Galandière à la communauté de communes), et souhaite que soit ajouté la demande d'un plan de financement avec notamment une vue sur les recettes.

Les procès-verbaux des séances des 29 juillet et 23 septembre sont approuvés à l'unanimité.

DEL 2024_037 Ouverture d'une ligne de trésorerie

Madame le Maire rappelle le principe de la ligne de trésorerie, qui permet de financer les décalages temporaires entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes dont les subventions.

Elle explique que, chaque année, une ligne de trésorerie est demandée pour gérer ces écarts et reprend l'historique des demandes depuis 2017 avec les dossiers ayant nécessité l'utilisation d'une ligne de trésorerie, indiqués dans le tableau ci-après.

Année	Montant de la ligne de trésorerie	Dossiers importants
2017	90 000€	Réseau d'eau : liaison entre le Ruchard et Villaines, sectorisation
2018	110 000€	Monteny et réseau d'eau : prise en charge du Ruchard, numérisation du pilotage
2019	60 000€	Eglise : études et début de la tranche 1
2020	115 000€	Eglise : fin de la tranche 1
2022	55 000€	Rénovation du bâtiment PTT en restaurant
2023	100 000€	Rénovation du logement au 75 rue de la Galandière , études de la restauration de l'église, travaux de voiries
2024	200 000€	Budget prévisionnel pour la restauration de l'église (études et tranche 2 pour 182 564€), enfouissement de l'éclairage public de la rue principale (52 000€), rénovation et aménagement d'espaces au 75 rue de la Galandière (124 155€) et surpresseur de la Rebarrière (25 000 €).

Sont prévus les travaux de l'église, de l'espace artisanal de l'éclairage public, le surpresseur de la Rebarrière. Tous ces travaux arrivent en même temps d'où l'intérêt de cette procédure, qui n'est pas un emprunt. Ensuite, les dotations et subventions arriveront. Cette année, il y a du décalage dans les attributions des aides des structures externes (FCVTA, Fonds, ..)

Madame le Maire propose un montant de 200 000€, par précaution. Il est possible de rembourser en plusieurs fois. En revanche, la commune ne peut bénéficier que d'une seule ligne de trésorerie à la fois. De plus, seul le montant nécessaire est utilisé, sur une durée qui peut être inférieure à l'année et peut ne pas atteindre 200 000 €

Monsieur Joël Rouillé s'étonne que le montant ait augmenté par rapport à la dernière séance.

Madame le Maire lui répond que la question a été étudiée en réunion de municipalité. Compte tenu de l'importance des travaux engagés, il a été prévu d'augmenter la somme par prudence.

Elle présente le schéma de l'état de la trésorerie sur 2023 et 2024 (données de la DGFIP) et précise que la plupart des communes ont recours à ce procédé.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 9 voix pour et 2 abstentions le principe d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000€, et autorise Madame le Maire à signer tous les documents correspondants.

DEL 2024_038 - Affectation du résultat de fonctionnement - BUDGET EAU

Madame le Maire explique que cette opération n'avait pas été faite lors du vote du budget initial. Or, lorsqu'il y a des restes à réaliser, il faut faire une affectation de résultat pour que le budget soit équilibré, y compris pour ce budget annexe.

Ceci est une opération comptable. Le résultat budgétaire est le même que celui voté en conseil municipal. Les remboursements de Touraine Vallée de l'Indre ne sont pas comptabilisés en Restes à réaliser en recettes, ce qui explique le besoin en investissements mais ils sont bien repris l'année suivante.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour et 2 abstentions, approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 tel que décrit ci-après :

Résultats de l'exercice 2023

Exercice 2023	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat de l'exercice 2023	Report résultat 2022	Résultat global exercice 2023
Fonctionnement	89 222,38€	108 938,86€	19 176,48€	8 962,42€	28 138,90€
Investissement	61 218,68€	65 757,08€	4 538,40€	4 471,80€	9 010,20€
Total	150 441,06€	174 155,94€	23 714,88€	13 434,22€	37 149,10€

Affectation du résultat 2023

Excédent d'investissement	9 010,20€
Restes à réaliser en dépenses	63 476,40€
Restes à réaliser en recettes	- €
Besoin en investissement	54 466,20€

Solde de clôture en fonctionnement	28 138,90€
------------------------------------	------------

001 Solde d'investissement à reporter	9 010,20€
002 Résultat de fonctionnement reporté	- €
1068 Affectation en recettes d'investissement	28 138,90€

DEL 2024_039 - Décision modificative budgétaire 1 - budget eau

Le budget 2024 doit être modifié afin d'intégrer cette affectation de résultats. La compensation en remboursement de TVI est donc déplacée de l'investissement au fonctionnement.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour et 2 abstentions, approuve la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Compte	002	Résultat de l'exercice précédent	- 28 138,90€
	70876	Remboursement de frais TVI	+ 28 138,90€
INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Compte	1068	Affectation en recettes d'investissement	+ 28 138,90€
	4582	Remboursements de frais TVI	- 28 138,90€

DEL 2024_40 - Décision modificative budgétaire n°2 - budget commune

Madame le Maire fait observer que des modifications budgétaires sont nécessaires, suite à des notifications de dépenses, de subventions et à l'intégration des évolutions sur les dossiers. Le document détaillé donnant les évolutions du budget prévisionnel a été mis à disposition des conseillers.

En fonctionnement,

- une marge se dégage sur des postes du chapitre Charges générales dont les carburants, qui sert à équilibrer la modification du budget de fonctionnement.
- en matière de personnel, il a fallu réajuster les sommes. Des agents sont passés sous le régime CNRACL, ce qui augmente la masse des charges salariales. En outre, 2 agents sont absents et il faut les remplacer. La masse salariale du personnel titulaire est baissée de 30 000 € et celle du personnel non titulaire est augmentée de 43 000 €. Des ajustements sont aussi apportés sur d'autres postes (autres charges et médecine du travail). En parallèle, un remboursement de la masse salariale des personnes absentes est prévu par la CPAM et par l'assurance du personnel, estimé à 7 700 € soit une augmentation de 5 700 €.
- un remboursement de taxes d'habitations liées à des logements vacants pour 1 344 € est à prendre en compte dans les charges financières.
- Le FPIC ou Fonds de Péréquation Inter-Communal a été attribué en conseil communautaire et sera plus élevé de 1 965,10€.

La décision modificative est donc de + 7 655,10 € en fonctionnement, portant le budget prévisionnel à 1 222 560,13 €.

En investissement :

- La dépense liée au remboursement des dépôts de garantie lors des départs des logements (colocation de la Galandière) pour 840 € est compensée par une recette supérieure non comptabilisée dans cette décision modificative
- la dépense relative à la création du site internet de la Maison des Savoir-Faire (5 200 €) est aussi compensée par le versement de la subvention du Fonds de Dotation agnès.b en recettes (5 000 €)
- Un report des dépenses d'aménagement de l'Espace Culturel de la Maison des Savoir-Faire est effectué de l'article 2181 pour - 2 500 € à l'article 2188 pour + 2 100 €.
- Un ajustement des dépenses sur les bâtiments est nécessaire à l'article 2188 afin de prendre en compte une facture sur les jeux dans le jardin public de 2 072,04 €, le coût réel du barnum avec une baisse de 1 597,76€ et un besoin de 900 € sur les équipements.
- Le rajout de 1 500 € pour des travaux complémentaires sur le logement de la Galandière pour des changements d'huisseries
- les dépenses liées aux travaux d'aménagement de l'espace artisanal de la Galandière présentés à la réunion précédente nécessitent un complément de 10 500 €
- le solde restant est mis sur la finalisation des travaux du bâtiment PTT pour le changement des huisseries métalliques à hauteur de 9 838,72 €.
- le versement de la subvention DETR (Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux) de 25 470,50 € attribuée pour la rénovation du bâtiment PTT est déplacé de l'article 13461 vers l'article 1311
- une augmentation des Fonds de Concours de 23 583 € est attribuée par TVI, comme annoncé lors de précédentes réunions du Conseil.

La décision modificative en investissement est donc de + 28 853 € et porte le budget prévisionnel en investissement à 855 527,92 €.

Monsieur Joël Rouillé fait remarquer que le barnum n'appartient pas à la commune mais à l'association pour le 125^e anniversaire de la coopérative de la vannerie.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative telle qu'elle est décrite ci-dessous.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
60622	Carburants	- 3008,63 €	6419	Remboursement sur rémunération du personnel	5 700,00 €
6411	Personnel titulaire	-30 000,00 €	732221	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales (FPIC)	1 965,10 €
6413	Personnel non titulaire	43 000,00 €			
6470	Autres charges sociales	-1 500,00 €			
6475	Médecine du travail, pharmacie	800,00 €			
648	Autres charges	-2 670,27 €			
6688	Autres charges financières	1 044,00 €			
Total DM2		7 665,10 €		Total DM2	7 665,10 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
165	Dépôts et cautionnements	+ 840,00 €	1311	Etat et établissements	+ 25 470,50 €
2051	Concessions et droits similaires logiciels dématérialisation	+ 5 200 €	13251	CCTVI	+ 23 853,00 €
2181	Installations générales	-2 500,00 €	13461	DETR	-25 470,50 €
2188	Equipements	-+ 3474,28 €	1348	Autres	+ 5 000,00
231	Constructions	+ 21 838,72 €			
Total DM2		+ 28 853,00 €		Total DM2	+ 28 853,00 €

DEL 2024_41 - Demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables - BUDGET COMMUNE

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte d'admettre en produit irrécouvrable la somme de 72€, relative à une dette datant de 2018, dont les poursuites restent sans effet.

Compte 6541 T 713599800011-1 et T 713599800011-2	Montants : 72€
--	----------------

DEL 2024_42 - Demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables - BUDGET EAU

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte d'admettre en produit irrécouvrable la somme de 152.60€, relative à plusieurs dettes datant de 2019 et 2020, dont les poursuites restent sans effet.

Compte 6541	R-1-168-2 : 1.84€ R-2-165-1 : 33.00€ R-3-171-1 : 33.00€ R-2-171-1 : 38.00€ R-1-168-1 : 46.76€	Montant total : 152.60€
-------------	---	-------------------------

DEL 2024_43 - Demande de Fonds de concours auprès de la CCTVI (ancienne Poste)

Madame le Maire explique que, pour bénéficier d'un fonds de concours général de Touraine Vallée de l'Indre, la commune doit remplir certains critères. Notamment, les projets doivent être en lien du projet de territoire de TVI.

Ces Fonds de Concours ont été créés dans le cadre d'une augmentation de l'attribution du FPIC (Fonds de Péréquation Inter-Communal). Le montant global de Fonds de Concours est réparti selon des principes de péréquation entre les communes membres.

Les projets faisant l'objet d'une demande de fonds de Concours sont présentés en réunion de bureau communautaire puis en conseil communautaire.

L'attribution doit respecter le maximum de 80% du montant Hors Taxes (HT) de subvention par dossier et pas plus de la moitié du reste à charge de la commune en HT.

Villaines-les-Rochers bénéficie depuis 3 ans d'attributions dont le montant global est maintenant de 60 175€. Sur ces 60 175 € attribués, il reste 55 835€ (4 340€ ont été versés pour les jeux extérieurs). Madame le Maire propose que les projets suivants soient déposés.

Bâtiment PTT :

il reste encore des travaux à effectuer (changement des huisseries métalliques côté rue et côté place). La DETR a été touchée et il reste le CRST (Contrat Régional de Solidarité Territorial) à toucher, quand les travaux seront finis. Une subvention de 15 400 € est proposée.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux HT 2022	74 214,75 €	DETR (versé)	25 470,00 €
Travaux TTC	89 057,70 €	CRST (attribué)	32 496,50 €
Travaux complémentaires 2024	17 500,00 €	FC TVI	15 400,00 €
Travaux TTC complémentaires	21 000,00 €	Subventions avec FC TVI	73 366,50 €
		Apport communal HT	18 348,25 €
Travaux total HT	91 714,75 €	Total subventions et apport communal HT	91 714,75 €
Travaux total TTC	110 057,70 €	Total subventions et apport communal TTC	110 057,70 €

Logement Galandière :

la demande de CRST est à regarder à nouveau. En cas de réponse favorable, la demande de fonds de concours pourra être annulée. Sinon, en complément du FDSR (Fonds Départemental de Solidarité Rurale) projet, demandé en 2024, le Fonds de concours proposé est de 23 611,90 €.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Version FC TVI
Etudes	1 203,33 €	FDSR	35 436,00 €
Travaux	74 204,16 €	FC TVI	23 611,90 €
honoraires	5 948,31 €	Total subventions	59 047,90 €
Compléments de travaux	1 304,00 €	Apport communal sur HT	23 611,90 €
Travaux HT	82 659,80 €	Subvention et apport communal sur HT	82 659,80 €
Total TTC	99 191,76 €	Subvention et apport communal TTC	99 191,76 €

Eclairage public : enfouissement dans la rue principale

Madame le Maire signale que le dossier de demande de DETR a été refusé

Dépenses		Recettes	
		FC TVI	16 823,10 €
		Apport communal HT	27 201,09 €
Travaux SIEIL HT	44 024,19 €	Total subventions et apport communal HT	44 024,19 €
Travaux TTC	52 829,03 €	Total subventions et apport communal TTC	52 829,03 €

En synthèse, les demandes sont :

FC TVI	Proposition
Poste	15 400,00 €
Logement	23 611,90 €
Eclairage public	16 823,10 €
	55 835,00 €

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Touraine Val de l'Indre, relative aux travaux complémentaires à réaliser au bâtiment PTT,
Prend acte que le montant sollicité est de 15 400.00€,
Approuve le tableau de financement présenté,
Autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

DEPENSES		RECETTES	
Travaux HT 2022	74 214.75€	DETR	25 470.00€
Travaux TTC	89 057.70€	CRST	32 496.50€
Travaux complémentaires 2024	17 500.00€	FC TVI	15 400.00€
Travaux complémentaires TTC	21 000.00€	Subventions avec FC TVI	73 366.50€
Travaux total HT	91 174.75€	Apport communal HT	18 348.25€
Travaux total TTC	110 057.70€	Total subventions et apport communal HT	91 174.75€
		Total subventions et apport communal TTC	110 057.70€

DEL 2024_44 - Demande de Fonds de concours auprès de la CCTVI (éclairage public)

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Touraine Val de l'Indre, relative aux travaux d'éclairage public,
Prend acte que le montant sollicité est de 16 823,10 €,
Approuve le tableau de financement présenté,
Autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

DEPENSES		RECETTES	
		FC TVI	16 823.10€
		Apport communal HT	27 201.09€
Travaux SIEIL HT	44 024.19€	Total subventions et apport communal HT	44 024.19€
Travaux TTC	52 829.03€	Total subventions et apport communal TTC	52 829.03€

DEL 2024_45 - Demande de Fonds de concours auprès de la CCTVI (Espace logement Galandière)

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Touraine Val de l'Indre, relative aux travaux de rénovation du logement de l'espace Galandière,
Prend acte que le montant sollicité est de 23 611.90€,
Approuve le tableau de financement présenté,
Autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

DEPENSES		RECETTES	
Etudes	1 203.33€	FDSR	35 436.00€
Travaux	74 204.16€	FC TVI	23 611.90€
Honoraires	5 948.31€	TOTAL SUBVENTIONS	59 047.90€
Compléments de travaux	1 304.00€	Apport communal HT	23 611.90€
Travaux HT	82 659.80€	Total subventions et apport communal HT	82 659.80€
Total TTC	99 191.76€	Total subventions et apport communal TTC	99 191.76€

INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

• INONDATIONS

Madame le Maire explique que des fortes pluies ont provoqué des inondations à l'épicerie et l'habitation 12 rue des Caves Fortes en milieu de nuit, le 9 octobre. L'eau est remontée par un écoulement d'eau pluviale. Heureusement, les dégâts ont été minimes. Madame le Maire remercie les élus, les agents techniques, les pompiers, les gendarmes et les habitants dans la solidarité apportée aux habitants concernés.

Josette Hardouin demande si les fossés sont curés. Madame le Maire indique qu'il est procédé au curage au cas par cas, suivant la nature du fossé. Certains doivent être nettoyés alors que, pour d'autres, il est préférable de conserver la végétation. Monsieur Joël Rouillé fait remarquer qu'autrefois des saignées étaient faites sur les routes pour que l'eau rentre et ne dévale pas.

Madame le Maire soulève également le problème de l'écoulement des champs dans les fossés à voir avec les agriculteurs.

• TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT

Les travaux de tranchées sur la rue se terminent cette semaine. A suivre, ce sont le goudronnage et la reprise de voiries. Ensuite, ce sera la pose des coffrets et la mise sous tension, jusqu'à fin décembre, pour le raccordement des particuliers. Les lampadaires pourront être posés ensuite. Est prévue également la venue d'orange pour la pose des poteaux et câblage. Ensuite, ce sera l'enlèvement des poteaux en ciment.

Pour l'éclairage public, les poteaux sont remplacés par des mats tous les 30 m et quelques potences sur les maisons.

• REPAS DES ANCIENS

Il a lieu ce dimanche sur le thème des danses de plusieurs pays. Ce sera le même traiteur et la même animation que 2023. Les absents de plus de 80 ans auront un colis en fin d'année, comme chaque année.

- **REMISE DU PRIX** Liliane BETTANCOURT « intelligence de la Main » catégorie Dialogues. Il a été remis le 26 septembre à Paris, à Catherine Romand et Clémence ALTHABEGOÏTY, pour la conception et la réalisation de l'œuvre « Tresser l'ombre », devant un public très diversifié. Elle a été créée dans le cadre de la troisième résidence d'artiste de Villaines-les-Rochers. C'est une très belle valorisation de la vannerie et de la résidence d'artiste de la Maison des Savoir-Faire. L'œuvre est partie à Genève puis ira probablement ensuite dans un autre pays européen puis reviendra à l'Espace Culturel.
- **Présentation de la commune** à Moulins lors d'une assemblée générale ville et métiers d'art, le 26 septembre. Madame le Maire a présenté les spécificités du village, la Maison des Savoir-Faire et les nombreux artisans et vanniers du village.
- Vendredi 8 novembre : **inauguration des travaux de restauration** de la tranche 1 réalisée entre 2017 et 2020 **et lancement** des travaux de la tranche 2 de l'église à 18h30

- Cérémonie du 11 NOVEMBRE : la préparation est en cours. Un arbre représentant le 80^e anniversaire de la libération sera planté au cimetière.
- Agression du Maire de Cheillé : Madame le Maire présente un point sur la situation, en lien avec le village et la gendarmerie. Des échanges ont également lieu avec des familles bulgares, en particulier, sur la scolarisation des enfants
- La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le 18 novembre

En l'absence d'autres informations et questions, la séance est levée à 20 h17.

A Villaines-les-Rochers, le 17 octobre 2024

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Marie-Annette BERGEOT